

Communiqué de presse

Saint-Maurice, le 13 janvier 2011

Création des Hôpitaux de Saint-Maurice

Le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (ARS), Claude Evin, a signé le 23 décembre dernier, l'arrêté de création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011.

Trois établissements en un

Les Hôpitaux de Saint-Maurice ont un statut d'établissement public de santé de ressort départemental.

Ils sont nés du regroupement de trois entités :

- l'Hôpital National de Saint-Maurice (HNSM), établissement de soins de suite et réadaptation disposant d'un centre de traitement de l'insuffisance rénale chronique,
- l'Etablissement public de santé Esquirol, spécialisé en santé mentale et disposant d'une maternité,
- et le Syndicat interhospitalier des Hôpitaux de Saint-Maurice.

Un rapprochement progressif

Les deux hôpitaux, basés à Saint-Maurice (Val-de-Marne) et séparés par une simple allée, ont commencé à opérer une mise en commun de leurs moyens techniques et logistiques dans les années 80. Le Syndicat interhospitalier a été créé en 1986. Puis, ont suivi la mise en commun des systèmes d'information, la création du plateau médico-technique en 1995, et la signature d'une convention de direction commune en 2003.

La maternité des Hôpitaux de Saint-Maurice quant à elle, a ouvert les portes de ses nouveaux locaux sur le site de l'HNSM en 2008.

En interne

Le Conseil de surveillance de ce nouvel établissement se réunira très prochainement afin d'élire son président.

Ce rapprochement conduit, par ailleurs, à harmoniser les dispositions sociales qui étaient propres à chaque hôpital. Un protocole d'accord a été signé entre la direction et les représentants des organisations syndicales.

Le projet médical des Hôpitaux de Saint-Maurice est en cours de finalisation.

De nombreux projets médicaux à développer

A l'avenir, et en plus des prises en charge existantes, les Hôpitaux de Saint-Maurice développeront des projets transversaux pour valoriser leurs compétences notamment dans les domaines de la rééducation et de la psychiatrie et améliorer l'offre de soins pour les patients.

Ainsi, à titre d'illustration, une équipe mobile assurant la psychiatrie de liaison au sein des pôles de soins de suite et réadaptation adultes et du Centre de traitement de l'insuffisance rénale chronique, un projet de psychiatrie de liaison pour le pôle de soins de suite et réadaptation enfants, ou encore une unité de géronto-psychiatrie, pourraient voir le jour.

Par ailleurs, les nouveaux locaux du Centre de traitement de l'insuffisance rénale chronique (CTIRC) viennent d'ouvrir. Ainsi rénové, le CTIRC offre la totalité des modes de prises en charge de

l'insuffisance rénale chronique hors le geste opératoire de la transplantation et ses suites immédiates.

Quelques repères (chiffres 2010)

Directeur d'établissement : Denis Fréchou, également Directeur de la conférence des directeurs de centres hospitaliers.

Présidente de la Commission médicale d'établissement : Dr Marie-Christine Cabié

Moyens humains

▶ **2 321** équivalents temps plein soit environ **2 500** personnes dont **10 %** de médecins

Capacité :

- ▶ **262** lits et **206** places en psychiatrie enfants et adultes sur Paris et le Val-de-Marne
- ▶ **246** lits et **100** places de soins de suite et réadaptation
- ▶ **45** lits et **6** berceaux à la maternité
- ▶ **3** lits et **26** places au Centre de traitement de l'insuffisance rénale chronique (chiffres de l'année 2010)

Moyens financiers :

▶ **142 millions d'euros** en dépenses de fonctionnement

Contact Médias : Service communication des Hôpitaux de Saint-Maurice

Sandrine Barbier-Bodeau, Chargée de la communication

12/14, rue du Val d'Osne - 94410 Saint-Maurice

Tél. : 01 43 96 63 63 - s.bodeau@hopital-saint-maurice.fr